

# Tunisie Leasing & Factoring

## Assemblée Générale Ordinaire

26 avril 2023



# Sommaire

ORDRE DU JOUR .....	2
RAPPORT DE GESTION DE L'EXERCICE 2022 .....	3
PERIMETRE DE CONSOLIDATION .....	8
INFORMATIONS AUX ACTIONNAIRES .....	9
ETATS FINANCIERS SOCIAUX ARRETES AU 31/12/2022 .....	20
RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES .....	24
RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES.....	33
ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ARRETES AU 31/12/2022 .....	37
RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ARRETES AU 31 DECEMBRE 2022 .....	42
PROJET DES RESOLUTIONS .....	48

# ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

**26 avril 2023**

## ORDRE DU JOUR

- 1/** Examen des rapports du Conseil d'Administration et des états financiers individuels et consolidés pour l'exercice 2022.
- 2/** Lecture des rapports des Commissaires aux Comptes pour l'exercice 2022.
- 3/** Approbation des états financiers individuels et consolidés arrêtés au 31 décembre 2022.
- 4/** Quitus aux Administrateurs pour l'exercice 2022.
- 5/** Changement du signataire des états financiers au sein du cabinet de commissariat aux comptes MS LOUZIR.
- 6/** Affectation des résultats.
- 7/** Fixation des jetons de présence relatifs à l'exercice 2022.
- 8/** Fixation de la rémunération des membres du Comité d'Audit relative à l'exercice 2022.
- 9/** Fixation de la rémunération des membres du Comité des Risques relative à l'exercice 2022.
- 10/** Emission d'emprunts obligataires.
- 11/** Emission d'emprunts subordonnés.

# RAPPORT DE GESTION DE L'EXERCICE 2022

Chers Actionnaires,

L'année 2022 s'est achevée dans un contexte difficile, notamment sur le plan économique. Les effets négatifs persistants de la crise Covid-19 et de la guerre Russo-Ukrainienne ont pesé lourdement sur l'économie nationale en raison du renchérissement sur le plan international du prix de l'énergie, des matières premières ainsi que des produits alimentaires de base. Dans ce contexte, la reprise économique en Tunisie a été modérée avec un taux de croissance du PIB de 2,2% après une croissance de 3,1% en 2021. Le taux de chômage demeure élevé à un niveau dépassant les 18%. L'inflation a dépassé la barre des 10% en fin d'année. En dépit de ce contexte difficile, le secteur du leasing s'est montré résilient en réalisant de bonnes performances.

Dans ce contexte, la production de la branche leasing en Tunisie a augmenté de 4% à 341 MDT. TLF a maintenu son leadership avec une part de marché de 18%. Le produit net bancaire a progressé de 2% et les charges d'exploitation ont baissé de 2%.

L'amélioration de la qualité des nouveaux crédits d'une part et les efforts importants de recouvrement d'autre part ont fait que le ratio des créances classées du portefeuille leasing est passé de 13,05% en 2021 à 11,71% en 2022. Le coût du risque qui en découle a été de 9 MDT contre 17 MDT l'année dernière.

Il en découle une contribution de la branche en 2022 de 8,3 MDT contre 3,7 MDT en 2021.

Le marché algérien continue à connaître des difficultés d'approvisionnement du matériel roulant. La production de notre filiale Maghreb Leasing Algérie (MLA) a augmenté de 10% à 181 MDT. La faible marge de la nouvelle production suite à la mise en application du taux excessif depuis 2021 a eu pour effet de limiter la croissance du PNB à 3%. Les charges d'exploitation ont augmenté de 35% suite à la reprise en 2021 d'une partie des provisions relatives à l'indemnité de départ à la retraite.

Le recouvrement s'est mieux comporté. Ainsi, notre ratio d'actifs classés est passé à 15,1% (contre 16,1% en 2021) et le coût du risque affiche une nette amélioration à 4,8 MDT (contre 14,3 MDT en 2021), ramenant ainsi la contribution de MLA à 4,2 MDT, en hausse de 58% par rapport à l'année précédente.

La production du Groupe Alios Finance a augmenté de 15% à 298 MDT et le PNB de 8% à 38,4 MDT. Les efforts de compression des charges ont permis de réduire nos frais opératoires de 5%. Le coût du risque s'établit à 1,7 MDT (0,3% de nos encours). La contribution du Groupe Alios Finance au résultat du Groupe TLF est légèrement négative de 0,1 MDT.

La branche d'activité du Factoring a enregistré une augmentation du chiffre d'affaires acheté de 15%. Le PNB est en augmentation de 17% à 15 MDT. Les charges d'exploitation ont évolué de 2% et le coût du risque a été de 260 KDT contre 344 KDT en 2021 traduisant le maintien d'une bonne

maitrise du risque du portefeuille factoring. La contribution de la branche au résultat a été de 5,8 MDT en forte croissance de 44% par rapport à 2021.

La Location Longue Durée a enregistré un chiffre d'affaires de 15,9 MDT en croissance de 11% et une contribution au résultat net du groupe de 3,3 MDT en régression de 14% par rapport à l'année dernière par l'effet de l'imposition différée des plus-values de cession.

Compte tenu de ce qui précède, le résultat net consolidé du Groupe TLF s'établit à 20,7 MDT en forte augmentation de 87,6% par rapport à 2021.

Le résultat net social quant à lui a doublé pour se situer à 16,6 MDT contre 8,3 MDT en 2021.

## Indicateurs de performance de Tunisie Leasing et Factoring

Chiffres (en MDT)	2018	2019	2020	2021	2022
Mises en force	431,6	360,5	308,7	329,6	341,3
Créances sur la clientèle	903,3	849,4	794,8	727,0	677,1
Taux des créances classées (activité de Leasing)	5,38%	8,77%	11,50%	13,05%	11,71%
Taux de couverture des créances classées (activité de Leasing)	72,29%	59,65%	64,21%	71,33%	85,96%
Taux des créances classées (activité de Factoring)	4,98%	3,68%	4,91%	4,89%	3,46%
Taux de couverture des créances classées (activité de Factoring)	100,00%	100,00%	100,00%	90,65%	96,95%
Capitaux propres avant affectation	147,7	170,3	176,7	177,4	188,7
Revenus du Leasing & Factoring	109,9	110,8	110,6	110,8	113,6
Résultats Nets	10,5	4,8	6,4	8,3	16,6

### Les perspectives

Les prévisions 2023 du groupe sont bâties sur la base des hypothèses prudentes suivantes tenant compte du contexte difficile actuel sur les sites auxquels le groupe est présent :

- Pour le **Leasing en Tunisie**, nous prévoyons une production de 375 MDT en croissance de 10% par rapport l'année précédente et un coût du risque de 1,3 % de nos encours.
- Pour le **Leasing en Algérie**, nous prévoyons une croissance de la production de 12 % et un coût du risque de 1,4 % des encours.
- Pour le **Leasing en Afrique subsaharienne**, nous prévoyons une hausse de la production totale de 13 % soit 338 MDT par rapport l'année 2022 et un coût du risque de 0,4 % des encours.
- Pour le **Factoring**, nous nous attendons à une progression de 10 % du chiffre d'affaires acheté et un coût du risque de 0,5 % des encours de financement.
- Pour la **Location Longue Durée**, nous tablons sur une augmentation de 11 % du parc des véhicules loués et une augmentation des revenus de 23%.

## Prises de participation ou aliénations

L'exercice 2022 a enregistré principalement les opérations suivantes :

- La cession de 6 609 actions de la société « TAYSIR MICROFINANCE » pour un montant de 1 776 KDT dont le coût d'acquisition s'élève à 661 KDT.
- La souscription et la libération de 2 745 actions suite à l'augmentation de capital de la société « ASSURANCE COMAR COTE D'IVOIRE » pour un montant de 135 KDT.
- La réduction de la participation dans capital de la société « AMEN SANTE » de 1 DT par action en nominal pour un montant global de 133 KDT.

## Transition aux normes IFRS

Le Conseil National de la Comptabilité a décidé le 31 décembre 2021 que les normes IFRS devraient être adoptées pour les exercices comptables ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 pour les états financiers consolidés. Notre société a fait appel à un cabinet pour l'accompagner dans le projet de migration vers les normes IFRS qui prévoit les cinq phases suivantes :

- Diagnostic du gap.
- Diagnostic du système d'information.
- Mise en place d'un plan d'action pour la migration vers les normes IFRS.
- Formation.
- Implémentation et suivi.

Le projet avance dans les délais prévus et notre société respectera les échéances fixées par le Conseil National de la Comptabilité. L'étude d'impact est en cours de finalisation.

## Évaluation du Conseil d'Administration, de ses Comités et de ses membres

En application des dispositions de la circulaire de la BCT n°2021-05 relative à la gouvernance des banques et des établissements, le Conseil d'Administration a adopté une démarche pour l'évaluation des travaux de l'organe d'administration et de ses Comités. A cet effet, il a passé en revue le résultat du rapport d'auto-évaluation du Conseil, des Administrateurs et des Comités tel qu'établi par le Comité de nomination et de rémunération qui a souligné la forte implication des différents membres du Conseil et des Comités et qui a fait ressortir principalement une expression de besoin en formation continue des Administrateurs.

## LES PRINCIPAUX INDICATEURS FINANCIERS DES SOCIETES DU GROUPE AU 31 DECEMBRE 2022

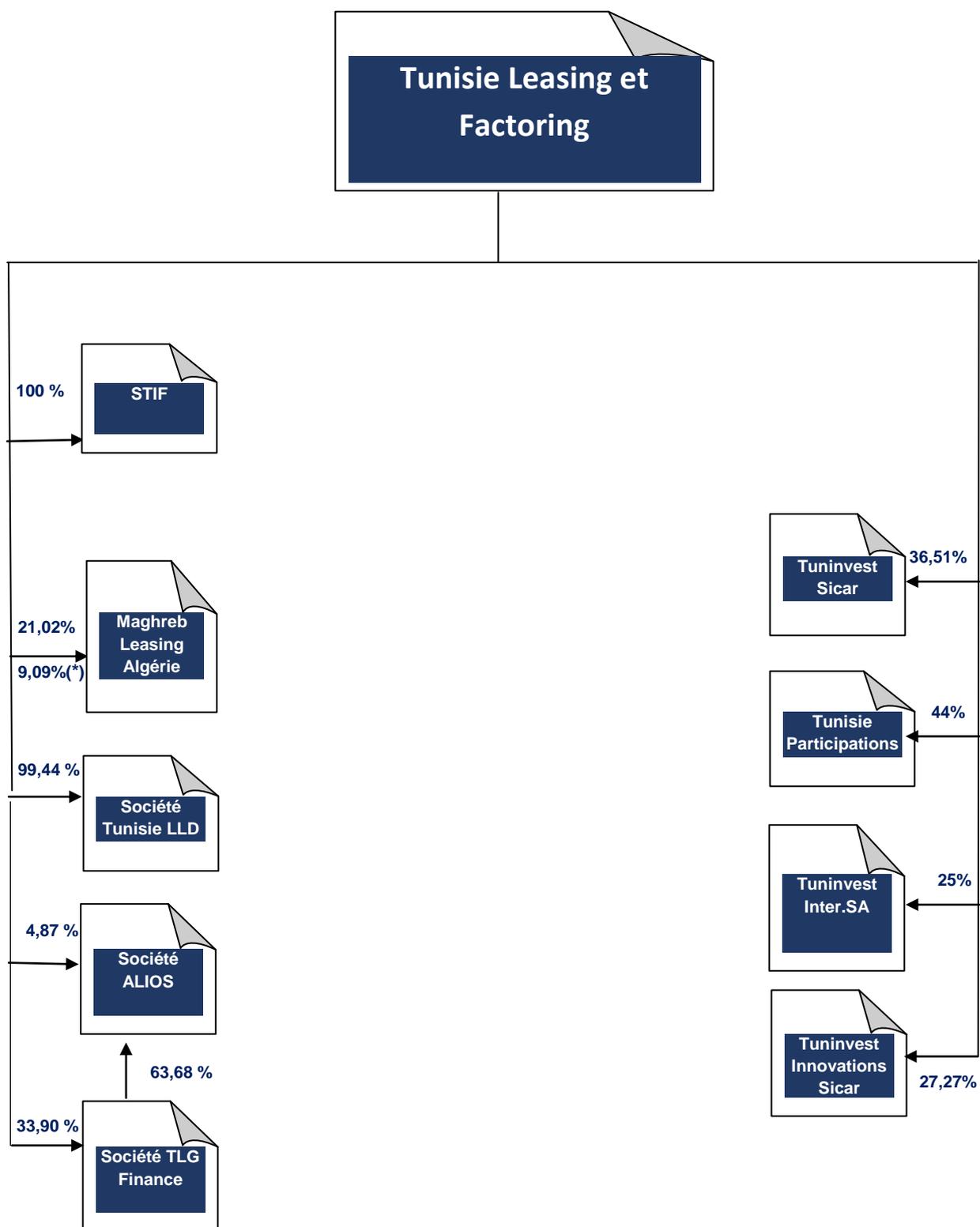
Montants en DT

Dénomination	Activité	% détenu *	Total Bilan	Capitaux Propres	Résultat Net
<b><u>TLG LEASING-FACTORING-LLD</u></b>					
Imm TLG Centre urbain nord, avenue Hédi Karray,1082 Tunis Mahrajène			2 194 468 987	418 215 193	20 706 291
<b><u>LES METIERS DE BASE</u></b>					
Tunisie Leasing & factoring Imm TLG Centre urbain nord, avenue Hédi Karray,1082 Tunis Mahrajène	Leasing &factoring	100,00%	994 302 551	188 689 430	16 589 571
Maghreb Leasing Algérie 39, Rue Djenane El Malik, Lot 15 section 16,Commune Hydra. Algérie	Leasing	30,11%	519 357 784	187 838 131	14 059 213
Tunisie LLD Imm TLG Yasmine Tower,1082 Tunis Mahrajène	Location de longue durée	99,44%	50 619 870	19 192 053	3 283 602
STIF 17 Rue de Jérusalem Tunis 1002	Audit financier	100,00%	48 748	44 834	2 895
TLG Finance 20 Rue des Petits Hotels 75010 PARIS	Gestion de portefeuille	33,90%	11 944 717	11 794 319	-215 749
ALIOS 15 Rue de Beaujon 75008, Paris	Leasing Crédit LLD	26,46%	678 123 365	57 709 206	-497 800
<b><u>LES PARTICIPATIONS STRATEGIQUES</u></b>					
Tuninvest Sicar Imm <b>INTEGRA</b> Centre urbain nord, ,1082 Tunis Mahrajène	Capital risque	36,51%	10 246 434	6 005 460	142 237
Tunisie Participations Imm <b>INTEGRA</b> Centre urbain nord, ,1082 Tunis Mahrajène	Capital risque	44,00%	1 529 718	549 261	15 108
Tuninvest International SA Imm <b>INTEGRA</b> Centre urbain nord, 1082 Tunis Mahrajène	Capital risque	25,00%	867 377	37 182	806
Tuninvest Innovation Sicar Imm <b>INTEGRA</b> Centre urbain nord, 1082 Tunis Mahrajène	Capital risque	27,27%	1 246 583	716 836	22 194

\*Compte tenu des effets des participations indirectes

# PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Au 31 décembre 2022



(\*) A travers un contrat de portage

# INFORMATIONS AUX ACTIONNAIRES

## Présentation de Tunisie Leasing et Factoring

**Dénomination** : Tunisie Leasing et Factoring

**Forme juridique** : Société Anonyme

**Nationalité** : Tunisienne

**Siège social** : Centre Urbain Nord, Avenue Hédi KARRAY, 1082 Tunis Mahrajène

**Téléphone** : 31 332 000

**Fax** : 71 232 020

**E-mail** : mailbox@tlf.com.tn

**Date de constitution** : 8 octobre 1984

**Durée** : 99 ans

**Identifiant unique** : 00 31440 S

**Matricule fiscal** : 031440 S/P/M/000

**Capital social** : 54 000 000 dinars tunisiens

**Exercice social** : Du 1er janvier au 31 décembre de chaque année

**Objet social** : Activité de crédit-bail mobilier et immobilier & du factoring

**Régime fiscal** : Droit commun

## Répartition du capital et des droits de vote

La répartition du capital et des droits de vote au 31 décembre 2022 se présente comme suit :

- GROUPE AMEN	57,91%
- GROUPE POULINA	12,18 %
- HORCHANI FINANCE	8,69 %
- MENINX HOLDING	4,20%
- Public	16,75%
- Actionnaires Etrangers	0,27%

## Organes d'Administration et de Direction

La société est administrée par un Conseil d'Administration composé de membres élus par l'Assemblée Générale Ordinaire conformément à la loi et aux statuts.

## Composition du Conseil d'Administration

M. Ahmed EL KARM	Président ****
M. Karim BEN YEDDER	Vice-Président
AMEN BANK	Représentée par M. Mehrez RIAHI *
ASSURANCES COMAR	Représentée par M. Lotfi BEN HAJ KACEM **/****
Société PARTNER INVESTMENT	Représentée par M. Thameur KOUBAA
PARENIN	Représentée par M. Halim BEN YEDDER ***
P.G.I	Représentée par M. Wassim BEN YEDDER ***/****/*
Mme Amel BEN RAHAL ** (indépendante)	
M. Ahmed Ben GHAZI * (indépendant)	
M. Ahmed Ben JEMAA ** (représentant des petits actionnaires)	
M. Rached HORCHANI ***	
M. Mehdi TAMARZISTE	

\* Membre du Comité d'Audit

\*\* Membre du Comité des Risques

\*\*\* Membre du Comité Exécutif de Crédit

\*\*\*\* Membre du Comité de Nomination et de Rémunération

## Les Commissaires Aux Comptes

- FINOR représenté par Mr. Mustapha MEDHIOUB
- Cabinet MS LOUZIR, Membre de Deloitte Touche Tohmatsu Limited représenté par Mr. Jaouhar BEN ZID.

## Comités de Gouvernance

En conformité avec les dispositions de la loi 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers et de la circulaire de la BCT n°2011-06 portant renforcement des règles de bonne gouvernance dans les établissements de crédit, les Comités composés de membres du Conseil d'Administration assistent ce dernier dans l'exécution de ses missions notamment la préparation de ses décisions stratégiques et l'accomplissement de son devoir de surveillance.

Les Comités doivent, à ce titre :

- Analyser en profondeur les questions techniques qui relèvent de leurs attributions.

- Rendre compte de leurs travaux régulièrement au Conseil qui conserve, en dernier ressort, la responsabilité générale des missions qui leurs sont confiées.
- Informer le Conseil de tout événement susceptible de porter préjudice à l'activité de l'établissement.
- Soumettre au Conseil, à l'occasion de la tenue de la réunion relative à l'examen des états financiers annuels de l'établissement, un rapport annuel détaillé sur leurs activités.
- Les Comités peuvent, lorsqu'ils jugent nécessaire, proposer au Conseil de faire entreprendre par l'organe de direction toute mission ou enquête.

#### **a) Le Comité d'Audit :**

Le Comité d'audit est chargé d'assister l'organe d'administration dans les domaines de l'information financière, du contrôle interne y compris l'audit interne.

Il est notamment appelé à :

- S'assurer de la qualité et de la pertinence du dispositif de production des informations financières et de la cohérence des systèmes de mesure, de surveillance et de maîtrise des risques.
- Définir les politiques d'audit et d'information financière.
- Surveiller la mise en place des principes et des pratiques comptables de l'établissement.
- Surveiller l'organisation et l'efficacité du système de contrôle interne, examiner les insuffisances du fonctionnement de ce système relevées par les différentes structures de l'établissement, de l'audit externe et de la Banque Centrale de Tunisie.
- Suivre la réalisation des plans d'actions visant la régularisation des insuffisances soulevées dans les rapports d'audit interne et externe et les rapports d'inspection de la Banque Centrale de Tunisie et des autres autorités de contrôle.
- Contrôler les activités de la structure d'audit interne, valider et faire le suivi du programme d'audit et le cas échéant les travaux des autres structures de l'établissement chargées des missions de contrôle.
- Proposer à l'organe d'administration la nomination ou la révocation du ou des commissaires aux comptes et des auditeurs externes et donner un avis sur le programme et les résultats de leurs contrôles, sous réserve des dispositions légales et réglementaires spécifiques applicables à l'établissement.
- Veiller à ce que la structure d'audit interne soit dotée de moyens humains et logistiques nécessaires pour s'acquitter efficacement et d'une manière indépendante de l'ensemble de ses missions.

## **b) Le Comité des Risques :**

Le Comité des Risques a pour mission d'aider le Conseil à s'acquitter de ses responsabilités relatives à la gestion et à la surveillance des risques et au respect de la réglementation et des politiques arrêtées en la matière. Il est chargé d'assister le Conseil notamment dans :

- La conception et la mise à jour d'une politique de gestion des risques et la fixation des limites d'exposition et des plafonds opérationnels.
- L'approbation des systèmes de mesure et de surveillance des risques.
- Le contrôle du respect par l'organe de direction de la politique d'appétence pour le risque.
- L'analyse et le suivi de l'exposition de l'établissement aux risques notamment les risques de crédit, de marché, de liquidité et le risque opérationnel.
- L'évaluation de la politique de provisionnement et l'adéquation permanente des fonds propres par rapport au profil des risques de l'établissement.
- L'étude des risques découlant des décisions stratégiques du Conseil.
- Le suivi de l'activité de l'organe chargé de la gestion des risques.
- L'approbation des plans de continuité d'activité.
- La désignation du responsable de la fonction de gestion des risques.

Le Comité doit veiller à ce que la structure de gestion des risques soit dotée de moyens humains et logistiques nécessaires pour s'acquitter efficacement et d'une manière indépendante de l'ensemble de ses missions.

Le Comité recommande au Conseil des actions correctrices pour une meilleure maîtrise des risques.

## **c) Le Comité de Nomination et de Rémunération :**

Le Comité de Nomination et de Rémunération assiste le Conseil d'Administration pour :

- La conception de la politique de nomination et de rémunération du président du Conseil d'Administration et de ses membres, des Comités, de l'organe de direction ainsi que des responsables des fonctions clés,
- La conception de la politique de succession des membres du Conseil d'administration, des Comités, de l'organe de direction et des responsables des fonctions clés,
- La nomination des membres du Conseil d'Administration et des Comités ainsi que de l'organe de direction et des fonctions clés,
- La conception de la méthodologie d'évaluation des travaux du Conseil d'Administration et de ses Comités.
- Etablir pour la Société, la façon d'aborder les questions de gouvernance du Conseil et de définir les lignes directrices en matière de gouvernance ;

- Aider à maintenir des relations de travail efficaces entre le Conseil et le Directeur Général.
- Examiner toutes autres questions que le Comité peut juger opportunes en lien avec la nomination ou la rémunération des dirigeants ou que le Conseil d'Administration pourrait lui demander expressément d'examiner.

#### **d) Le Comité Exécutif de Crédit**

Le Comité Exécutif de Crédit est chargé de décider des financements qui ne rentrent pas dans les prérogatives de la Direction Générale, à savoir :

- Tous les financements dépassant la limite fixée par le Conseil d'Administration, en termes d'exposition sur le Groupe d'un même client, soit actuellement 7,5 % des fonds propres net de TLF.
- Tous les financements accordés aux parties liées au sens de l'article 43 de de la loi 2016-48 et de l'article 200 du code des sociétés commerciales.

#### **Le Contrôle Interne**

Tunisie Leasing et Factoring se base sur le référentiel international COSO pour définir et structurer son dispositif de contrôle interne. Outre l'obligation de se conformer aux dispositions légales et réglementaires en matière de contrôle interne, les principes et notions du référentiel servent de guide pour :

- Identifier les axes d'amélioration et adapter son organisation et ses méthodes aux meilleures pratiques de contrôle interne.
- Renforcer les attentes en matière de gouvernance.
- Clarifier les rôles de chacun des acteurs du contrôle interne.

L'organisation du Système de Contrôle Interne de Tunisie Leasing et Factoring repose sur cinq composantes intégrées :

1. L'environnement de contrôle,
2. L'évaluation des risques,
3. Les activités de contrôle,
4. L'information et la communication,
5. Les activités de pilotage.

Afin d'atteindre les objectifs fixés, Tunisie Leasing et Factoring veille à ce que chacune des cinq composantes du contrôle interne et leurs principes de mise en œuvre soient mis en place et fonctionnent correctement à tous les niveaux de la société

#### **1. Environnement de contrôle**

L'instauration d'un environnement de transparence, de rigueur et d'intégrité demeure une des priorités de la société. A ce titre, Tunisie Leasing et Factoring a depuis longtemps manifesté son

engagement en faveur de l'intégrité et des valeurs éthiques en adoptant un code de déontologie. et un code de gouvernance visant à asseoir une gestion saine et prudente.

Le Conseil d'Administration, dans le cadre de sa mission, surveille la mise en place et le bon fonctionnement du dispositif de contrôle interne. A cet effet, les Comités de Gouvernance l'assistent dans l'exécution de ses missions, notamment la préparation de ses décisions stratégiques et l'accomplissement de son devoir de surveillance.

La Direction Générale, agissant sous la surveillance du Conseil, œuvre à conforter cet environnement de contrôle propice en définissant les structures, les rattachements ainsi que les pouvoirs et les responsabilités, et en s'engageant à former des collaborateurs compétents.

## **2. Evaluation des risques**

Le Comité des Risques assiste le Conseil dans la conception et la mise à jour d'une stratégie de gestion de tous les risques et la fixation des limites d'exposition et des plafonds opérationnels. A ce titre, une cartographie des principaux risques auxquels Tunisie Leasing et Factoring est exposée a été dressée. Elle fait l'objet d'un suivi permanent et de mises à jour périodiques validés par le Comité des Risques. Le risque opérationnel est suivi par les différentes unités de contrôle de la société. Une cartographie spécifique détaillant tous les processus métiers lui a été réservée.

## **3. Activités de contrôle**

Tunisie Leasing et Factoring a mis en place des processus de contrôle tendant à ramener les risques à des niveaux acceptables. Ainsi les activités de contrôle au sein de Tunisie Leasing et Factoring se présentent comme suit :

- Un contrôle périodique composé par l'audit interne et l'audit externe.
- Un contrôle permanent de 2<sup>ème</sup> niveau composé de :
  - Une Cellule de Contrôle de la Conformité.
  - Un Département de Contrôle des Risques.
  - Une Cellule de Contrôle Permanent opérationnel.
- Un contrôle hiérarchique (contrôle de 1<sup>er</sup> niveau), basé sur une structure documentaire (manuels de procédures, notes internes, Etc...). Aussi, des autocontrôles et des contrôles réciproques imbriqués au niveau du progiciel de gestion intégrée ont-ils été mis en place particulièrement au niveau des processus métiers.

## **4. Information et communication**

Tunisie Leasing et Factoring veille à ce que des informations fiables et pertinentes soient générées et communiquées pour le bon fonctionnement des autres composantes du contrôle interne. A ce titre, une structure documentaire formalisée est mise en place, se basant sur des manuels de procédures, des notes de services et des tableaux de bords et reportings quotidiens et

périodiques. De même, le partage et la diffusion des données sont facilités par un système de messagerie électronique interne et d'un réseau local de partage.

Tunisie Leasing et Factoring veille à ce que tous les moyens et les informations permettant aux actionnaires, et au public en général d'être au courant des aspects significatifs de l'activité de l'établissement soient disponibles. Les modes de diffusion retenus doivent permettre à toutes les parties prenantes concernées d'accéder aux informations pertinentes dans des conditions équitables, en temps opportun et à un coût aussi réduit que possible.

## **5. Activités de pilotage**

Les activités de pilotage reposent sur le système de reporting à la charge des organes de gestion et de contrôle de Tunisie Leasing et Factoring. Ces organes de contrôle rendent compte de leurs travaux et des faiblesses de contrôle interne relevées à l'occasion de l'exercice de leurs fonctions à la Direction Générale et aux Comités de Gouvernance desquels ils dépendent. Au vu des faiblesses relevées, des plans d'actions portant les mesures correctives nécessaires sont mis en place et exécutés sous la supervision de la Direction Générale et des Comités.

## **6. Description des objectifs et moyens mis en œuvre et positionnement de la société vis-à-vis de la concurrence**

Pour atteindre ses objectifs de développement et conserver sa position de leader du marché, TLF s'appuie sur :

- Le lancement d'une plateforme digitale pour le développement des ventes et d'une manière générale des services à distance.
- Un réseau commercial étendu couvrant toutes les régions.
- Une synergie de plus en plus active avec le réseau Amen Bank.
- Un système d'information en développement continu.
- Des conventions de partenariat avec les principaux fournisseurs de matériels.

## Gestion des Ressources Humaines

### ➤ Évolution de l'effectif :

Pour l'année 2022, l'effectif total de la société a atteint 189 collaborateurs avec un taux de féminisation de 32% et un taux d'encadrement de 93%.

	<b>Femmes</b>		<b>Hommes</b>		<b>Total</b>	
<i>Personnel de Direction *</i>	17	20%	68	80%	85	45%
<i>Personnel d'Encadrement **</i>	36	40%	54	60%	90	48%
<i>Personnel d'Exécution</i>	6	55%	5	45%	11	6%
<i>Personnel de Service</i>	2	67%	1	33%	3	2%
<b>Total</b>	<b>61</b>	<b>32%</b>	<b>128</b>	<b>68%</b>	<b>189</b>	<b>100%</b>

\* à partir du grade fondé de pouvoir

\*\* à partir du grade Rédacteur à chef de service principal

### ➤ Formation et perfectionnement des collaborateurs :

2022 marque la reprise après la période du Covid qui a duré 2 ans et durant lesquels plusieurs actions de formations ont été suspendues ou annulées.

	<b>2022</b>	<b>2021</b>	<b>2020</b>
<i>Nombre d'actions</i>	68	46	65
<i>Nombre de participants</i>	148	131	136
<b>Taux de participation</b>	<b>80%</b>	<b>74%</b>	<b>77%</b>
<i>Total jours de formation/an</i>	440	244	329
<i>Dont actions sur la santé et la sécurité au travail</i>	93		24
<b>Nbr moyen de jours de formation/employé</b>	<b>3,0</b>	<b>1,9</b>	<b>2,4</b>

En 2022, 68 actions de formation et de sensibilisation ont été organisées.

TLF a dispensé en 2022, 440 jours de formation à 148 collaborateurs soit une moyenne 3 jours de formation par collaborateur.

Le taux de participation à la formation a également bien progressé en 2022 pour atteindre 80% de l'effectif.

TLF a développé depuis plusieurs années une culture d'apprentissage pour ses collaborateurs qui s'articule autour de plusieurs axes :

- **Upskilling**

La montée en compétences reste une priorité pour TLF parce que dans un environnement où les changements et les évolutions sont particulièrement rapides, il est primordial de s'assurer que les

collaborateurs disposent des compétences techniques et transverses nécessaires à une bonne adaptabilité et une meilleure efficacité au travail.

- **Parcours d'intégration**

Le parcours d'intégration des nouvelles recrues est une étape importante qui permet d'accompagner les collaborateurs dès leur premier jour à la TLF afin de compléter et renforcer leurs compétences et connaissances techniques et transverses.

- **Fidéliser les collaborateurs**

Un des objectifs essentiels de la formation répond à la nécessité de fidéliser les salariés et contribuer à leur employabilité. A l'occasion de son 38<sup>ème</sup> anniversaire, TLF a organisé en octobre 2022 un team building dans le but de renforcer la cohésion et rapprocher les équipes.

- **Promouvoir la sécurité et la santé au travail**

57 collaborateurs ont reçu chacun une formation d'une durée de 12 heures sur les premiers secours et la lutte contre l'incendie. Une opération blanche d'évacuation des lieux a été organisée le 28 juin 2022 à titre d'exercice d'application des techniques apprises durant la formation.

## **Le titre en Bourse**

En 2022, la Bourse de Tunis a connu une embellie grâce à la bonne tenue des valeurs bancaires qui ont profité de l'amélioration des fondamentaux conjuguée à une politique de distribution généreuse. Le secteur, qui représente plus de 40% de la capitalisation flottante du marché, a donné un nouveau souffle à l'ensemble du marché, conduisant à une performance annuelle du Tunindex de 15,10%.

Toutefois, le marché des actions sur la cote a continué à souffrir d'un manque de liquidité comme reflété par un volume quotidien moyen (y compris le marché des blocs) de 6,1 MDT en 2022 contre 6,3 MDT en 2021.

L'action Tunisie Leasing et Factoring s'est appréciée de 9,4% sur l'année 2022, clôturant la période à 9,400 dinars.

Le titre a mobilisé des capitaux à hauteur de 2,0 MDT sur l'année 2022 contre 1,85 MDT une année auparavant.

## **Rachat d'actions Propres**

Au cours de l'exercice 2022, la société n'a effectué aucune opération sur son propre titre.

## **Affectation des résultats**

### **Rappel des dispositions statutaires concernant l'affectation des résultats :**

Le bénéfice distribuable est constitué du résultat comptable net majoré ou minoré des résultats reportés des exercices antérieurs, et ce après déduction de ce qui suit :

- Une fraction égale à 5% du bénéfice déterminé comme ci-dessus indiqué au titre de réserves légales. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve légale atteint le dixième du capital social.
- La réserve prévue par les textes législatifs spéciaux dans la limite des taux qui y sont fixés.
- La réserve spéciale de réinvestissement.
- Les réserves et les fonds dont la constitution et l'affectation sont décidées par l'Assemblée Générale.

TABLEAU DE MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES APRES AFFECTATION  
AU 31 DECEMBRE 2022  
(exprimé en dinars)

	Capital Social	Prime d'émission	Boni de fusion	Réserve Légale	Autres Réserves	Subvention d'investissement	Réserves spéciales de réinvestissement	Résultats reportés	Modification comptable	résultat de la période	total des capitaux propres
<b>Solde au 31 Décembre 2020 Avant Affectation</b>	54 000 000	27 436 462	10 870 951	4 743 880	3 776 843		12 107 184	57 388 506		6 443 537	176 767 363
Réintégration prime d'émission		(1 004 600)						1 004 600			
Réserve spéciale de réinvestissement devenue libre							(7 825 000)	7 825 000			-
Affectations approuvées par l'A.G.O du 30/04/2021								6 443 537		(6 443 537)	-
réserves légales				656 120				(656 120)			-
Dividendes versés sur le bénéfice de 2020								(3 887 999)			(3 887 999)
<b>Solde au 31 Décembre 2020 après Affectation</b>	54 000 000	26 431 862	10 870 951	5 400 000	3 776 843		4 282 184	68 117 524		-	172 879 364
Résultat au 31 décembre 2021										8 328 337	8 328 337
Modifications comptables									(3 821 145)		(3 821 145)
<b>Solde au 31 Décembre 2021 Avant Affectation</b>	54 000 000	26 431 862	10 870 951	5 400 000	3 776 843		4 282 184	68 117 524	(3 821 145)	8 328 337	177 386 556
Réintégration prime d'émission		(5 400 000)						5 400 000			-
Affectations approuvées par l'A.G.O du 30/04/2022							2 200 000	6 128 337		(8 328 337)	-
Dividendes versés sur le bénéfice de 2021								(5 400 000)			(5 400 000)
<b>Solde au 31 Décembre 2021 après Affectation</b>	54 000 000	21 031 862	10 870 951	5 400 000	3 776 843		6 482 184	74 245 861	(3 821 145)	-	171 986 556
Subvention d'investissement						113 303					113 303
Résultat au 31 décembre 2022										16 589 571	16 589 571
<b>Solde au 31 Décembre 2022 Avant Affectation</b>	54 000 000	21 031 862	10 870 951	5 400 000	3 776 843	113 303	6 482 184	74 245 861	(3 821 145)	16 589 571	188 689 430
Réserve spéciale de réinvestissement devenue libre							(1 500 000)	1 500 000			-
Réintégration prime d'émission		(9 180 000)						9 180 000			-
Affectations approuvées par l'A.G.O du 26/04/2023							6 000 000	10 589 571		(16 589 571)	-
Dividendes versés sur le bénéfice de 2022								(9 180 000)			(9 180 000)
Modification comptable								(3 821 145)	3 821 145		-
<b>Solde au 31 Décembre 2022 après Affectation</b>	54 000 000	11 851 862	10 870 951	5 400 000	3 776 843	113 303	10 982 184	82 514 287	-	-	179 509 430

# ETATS FINANCIERS SOCIAUX ARRETES AU 31/12/2022

## BILAN Arrêté au 31 décembre 2022

ACTIFS	(Montants exprimés en dinars)	
	31-déc.	31-déc.
	2022	2021
Caisse et avoirs auprès des banques	7 590 211	9 463 327
Créances sur la clientèle , opérations de leasing	677 055 627	727 032 444
Acheteurs factorés	169 890 887	132 947 705
Portefeuille titre commercial	59 226 129	62 724 990
Portefeuille d'investissements	59 282 678	59 323 918
Valeurs Immobilisés	9 904 609	10 157 343
Autres actifs	11 352 410	23 912 077
<b>TOTAL DES ACTIFS</b>	<b>994 302 551</b>	<b>1 025 561 804</b>
<b>PASSIFS ET CAPITAUX PROPRES</b>		
Concours bancaires	620 740	1 447 583
Emprunts et dettes rattachées	619 126 888	666 654 424
Dettes envers la clientèle	21 564 715	18 917 545
Comptes courants des adhérents et comptes rattachés	51 714 155	50 879 089
Fournisseurs et comptes rattachés	77 419 339	78 699 773
Autres passifs	35 167 284	31 576 834
<b>TOTAL DES PASSIFS</b>	<b>805 613 121</b>	<b>848 175 248</b>
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
Capital social	54 000 000	54 000 000
Réserves	47 675 143	50 761 840
Résultats reportés	74 245 861	68 117 524
Effet des modifications Comptables	(3 821 145)	(3 821 145)
Résultat de la période	16 589 571	8 328 337
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES</b>	<b>188 689 430</b>	<b>177 386 556</b>
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS</b>	<b>994 302 551</b>	<b>1 025 561 804</b>

## ETAT DE RESULTAT

### Période du 1er janvier au 31 Décembre 2022

(Montants exprimés en dinars)

	31-déc. 2022	31-déc. 2021
Intérêts et produits assimilés de leasing	95 272 901	95 697 621
Revenu du factoring	18 306 968	15 126 992
Intérêts et charges assimilés	(58 888 038)	(62 535 789)
Commissions encourues	(28 334)	(94 971)
Produits des placements	10 478 286	7 865 334
Autres Produits d'exploitations	2 509 978	2 906 200
<b>Produit net</b>	<b>67 651 761</b>	<b>58 965 387</b>
Charges de personnel	(19 292 395)	(17 788 301)
Autres charges d'exploitation	(6 816 498)	(8 283 617)
Dotations aux amortissements des valeurs immobilisées	(2 088 970)	(2 342 097)
<b>Total des charges d'exploitation</b>	<b>(28 197 863)</b>	<b>(28 414 015)</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION AVANT PROVISIONS</b>	<b>39 453 898</b>	<b>30 551 372</b>
Dotations nettes aux provisions sur risques clients et résultat des créances radiées	(10 130 727)	(13 586 884)
Dotations nettes aux provisions pour dépréciation des titres	(1 209 728)	(2 213 227)
Dotations aux provisions pour risques divers	(3 580 484)	(2 191 993)
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>24 532 959</b>	<b>12 559 268</b>
Autres gains ordinaires	399 363	370 124
Autres pertes ordinaires	-	(387 222)
<b>RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT</b>	<b>24 932 322</b>	<b>12 542 170</b>
Reprises sur provisions pour impôt différé	-	184 629
Impôt sur les bénéfices	(7 487 084)	(4 051 215)
<b>RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES APRES IMPOT</b>	<b>17 445 238</b>	<b>8 675 584</b>
Eléments extraordinaires	(855 667)	(347 247)
<b>RESULTAT NET DE LA PERIODE</b>	<b>16 589 571</b>	<b>8 328 337</b>
<b>Résultat par action</b>	<b>1,536</b>	<b>0,771</b>

## ÉTATS DES ENGAGEMENTS HORS BILAN

### Arrêté au 31 décembre 2022

(Montants exprimés en dinars)

	31-déc. 2022	31-déc. 2021
<b>ENGAGEMENTS DONNES</b>	<b>148 329 991</b>	<b>132 659 115</b>
Engagements de financement en faveur de la clientèle (contrats signés non encore mis en force)	32 823 117	28 703 801
Engagements données en faveur des banques	59 160 000	45 360 000
Engagements sur autres titres	36 948 793	34 813 795
Engagements donnés sur l'activité du Factoring	19 398 081	23 781 519
<b>ENGAGEMENTS RECUE</b>	<b>262 810 998</b>	<b>240 945 156</b>
Garanties reçues (Hypothèques sur les contrats actifs)	6 894 010	9 985 107
Garanties reçues (Cautions bancaires et autres actifs financiers)	-	340 048
Intérêt à échoir sur contrats actifs	124 727 107	133 740 902
Garanties et engagements de financement reçu des banques	8 473 869	8 051 278
Autres garanties reçues	1 037 601	1 763 264
Garanties reçues des adhérents	121 678 411	87 404 605
<b>ENGAGEMENTS RECIPROQUES</b>	<b>128 057 249</b>	<b>117 300 000</b>
Emprunts obtenus non encore encaissés	128 057 249	117 300 000

## ETATS DE FLUX DE TRESORERIE

Arrêté au 31 décembre 2022

	(Montants exprimés en dinars)	
	31-déc.	31-déc.
	2022	2021
<b>Flux de trésorerie liés à l'exploitation</b>		
Encaissements reçus des clients	560 944 469	561 471 427
Décaissements pour financement de contrats de leasing	(397 775 013)	(385 979 474)
Encaissements reçus des acheteurs factorés	339 449 580	338 123 387
Financement des adhérents	(354 999 008)	(320 401 495)
Encaissements provenant des crédits à court terme	64 550 015	54 835 104
Remboursements des crédits à court terme	(59 419 778)	(43 028 136)
Sommes versés aux fournisseurs et au personnel	(25 723 022)	(25 810 504)
Intérêts payés	(59 777 846)	(60 307 688)
Impôts et taxes payés	(30 217 793)	(38 346 004)
Autres flux de trésorerie	20 604 808	(7 199 654)
<b>Flux de trésorerie provenant de (affectés à) l'exploitation</b>	<b>57 636 412</b>	<b>73 356 963</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>		
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	(1 574 182)	(1 290 755)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	163 956	130 747
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	(2 335 275)	-
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières	1 560 938	1 304 515
<b>Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'investissement</b>	<b>(2 184 563)</b>	<b>144 507</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>		
Dividendes et autres distributions	(5 400 000)	(3 887 999)
Encaissements provenant des emprunts	194 100 000	166 597 770
Remboursements d'emprunts	(245 198 122)	(241 555 441)
Flux liés au financement à court terme	-	1 000 000
<b>Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement</b>	<b>(56 498 122)</b>	<b>(77 845 670)</b>
<b>Variation de trésorerie</b>	<b>(1 046 273)</b>	<b>(4 344 200)</b>
Liquidités et équivalents de liquidités en début de période	8 015 744	12 359 944
<b>Trésorerie à la clôture de l'exercice</b>	<b>6 969 471</b>	<b>8 015 744</b>

# RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

## États Financiers - Exercice Clos le 31 décembre 2022

Messieurs les actionnaires de Tunisie Leasing et Factoring

### I. Rapport sur l'audit des États Financiers

#### 1. Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 30 Avril 2021, nous avons effectué l'audit des États Financiers de Tunisie Leasing & Factoring, qui comprennent le bilan arrêté au 31 décembre 2022, l'état des engagements hors bilan, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers, arrêtés par le conseil d'administration du 28 mars 2023, font apparaître un total du bilan de 994.302.551 DT, un bénéfice net de 16.589.571 DT et une trésorerie positive à la fin de la période de 6.969.471 DT.

À notre avis, les États Financiers ci-joints sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 décembre 2022, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprises.

#### 2. Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des États Financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des États Financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

#### 3. Observation :

Nous attirons votre attention sur la note 44 « les contrôles fiscaux en cours » qui décrit le contrôle fiscal approfondi subi par la société Tunisie Leasing & Factoring, et portant sur les

différents impôts et taxes au titre de la période allant du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2021. La société a reçu la notification de l'exercice 2018 toutefois les procédures liées aux exercices allant du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2021 étant toujours en cours. A la date du présent rapport et sur la base des informations disponibles à ce jour, l'impact définitif ne peut être estimé de façon précise. En couverture des risques éventuels liés à ce contrôle, et sur la base des évolutions récentes, la société Tunisie Leasing & Factoring a constaté les provisions jugées nécessaires. Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

#### **4. Questions clés de l'audit**

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des Etats Financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des Etats Financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions. Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport :

##### **4.1 Revenus et produits assimilés**

###### Question clé de l'audit

Les intérêts et produits assimilés de leasing et les revenus du factoring comptabilisés par Tunisie Leasing & Factoring s'élevaient au 31 décembre 2022 à 113 580 KDT et représentent 90% du total des produits d'exploitation dont 84% qui correspondent aux intérêts de leasing et 16% relatives aux revenus de Factoring. Bien que la majeure partie de ces revenus soit générée et comptabilisée automatiquement par le système d'information de la société, nous avons néanmoins considéré que la prise en compte des revenus constitue un point clé de l'audit en raison du volume des transactions et de l'importance relative de ces revenus par rapport au total de produits d'exploitation de la société.

###### Réponses apportées

Dans le cadre de notre audit des comptes, nos travaux ont notamment consisté à :

- Effectuer une revue critique du dispositif de contrôle interne mis en place par Tunisie Leasing & Factoring en matière de reconnaissance des revenus, incluant l'évaluation des contrôles informatisés par nos experts en sécurité de la technologie de l'information ;
- Identifier les contrôles clefs et réaliser des tests pour vérifier l'application effective de ces derniers incluant des contrôles automatisés ;

- Effectuer les tests de détails de rapprochement des données comptables et des informations issues du système d'information et une revue analytique détaillée des revenus afin de corroborer les données comptables notamment avec les informations de gestion, les données historiques, l'évolution des taux de sortie, les tendances du secteur de leasing,
- Revoir la méthode appliquée pour la comptabilisation des revenus relatifs aux crédits reportés,
- Vérifier le respect de la norme comptable NCT 41 et en particulier que les intérêts sur les relations classées ne sont reconnus en produits que lorsqu'ils sont encaissés et ce conformément aux dispositions de l'article 9 de la circulaire n° 91-24 du 17 décembre 1991, émanant de la Banque Centrale de Tunisie ;
- Vérifier le caractère approprié des informations fournies sur ces produits présentées dans les notes aux états financiers 2.5 « Opérations d'affacturage » & 2.6 « des revenus de leasing »

## **4.2 Évaluation des provisions pour dépréciation des engagements sur la clientèle**

### Question clé de l'audit

La société est exposée au risque de contrepartie aussi bien sur son portefeuille d'engagements directs que sur les engagements par signature donnés à la clientèle. Ce risque, inhérent à l'activité de la société, constitue une zone d'attention majeure en raison :

- De l'importance du poste des créances sur la clientèle dans le bilan de la société (85%) soit un montant net de provision de 677 056 KDT pour l'activité de leasing (le montant des provisions et agios réservés représentent 12,26% du total des créances) et 169 891 KDT pour l'activité de factoring (le montant des provisions représente 3,29% du total des créances) ;
- De l'importance du coût du risque associé (soit une dotation de l'exercice de 10 130 KDT) dans le résultat de l'exercice ; et
- Du fait que l'évaluation des engagements et l'estimation des provisions impliquent un niveau de jugement important.

Les règles et les méthodes comptables se rapportant à l'évaluation et à la comptabilisation des créances en souffrance et leurs dépréciations, de même que des compléments d'information sur ces postes des états financiers sont présentés dans les notes aux états financiers n°2-4 et n°2-5, ainsi que dans les notes explicatives n°4 et n°5.

## Réponses apportées

Nous avons obtenu une compréhension des procédures mises en place par votre société, et évalué la correcte mise en œuvre des contrôles clés, de même que leur capacité à prévenir et/ou détecter les anomalies significatives en mettant l'accent sur :

- Le mécanisme de contrôle mis en place en ce qui concerne le processus de dépréciation des engagements sur la clientèle ;
- La fiabilité des informations fournies par la société au sujet des clients dont les encours présentent des indicateurs de pertes de valeur ;
- Les procédures et contrôles définies par la société en vue d'assurer la gestion du risque de contrepartie, d'identifier les clients à déclasser et à provisionner et de déterminer le niveau minimum de provision requis par la réglementation ;
- Le calcul de la provision collective conformément à la circulaire BCT n°91-24 du 17 décembre 1991 relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements, telle que modifiée et complétée par les textes subséquents et notamment la circulaire n°2022-02 du 04 mars 2022.

En outre, nous avons vérifié, à travers un échantillonnage étendu, que les engagements présentant des indices de dépréciation ont été identifiés conformément aux dispositions de la circulaire de Banque Centrale de Tunisie n°91-24 relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements.

Enfin, nous avons vérifié le caractère approprié et suffisant des informations fournies dans les notes aux états financiers.

### **4.3 Évaluation du portefeuille titres**

#### Question clé de l'audit

Les titres d'investissement s'élèvent à 59 282 KDT au 31 décembre 2022 comme indiqué dans la note 7 « Portefeuille d'investissement ».

A la date d'arrêté des comptes, les titres sont valorisés par la direction de la société sur la base de la valeur d'usage pour les titres cotés et non cotés, comme indiqué en note principes et méthodes comptables appliqués « 2.7 Portefeuille titres » des notes aux états financiers.

Nous avons considéré que l'évaluation des titres non cotés est un point clé d'audit en raison de leur importance significative dans les comptes de Tunisie Leasing et du jugement nécessaire à l'appréciation de la valeur d'usage.

## Réponses apportées

Dans le cadre de notre audit, nos travaux ont notamment consisté à :

- Apprécier la procédure mise en place par la société dans le cadre du processus d'évaluation des titres non cotés ;
- Challenger les méthodes d'évaluation adoptées par Tunisie Leasing & Factoring et apprécier le caractère approprié des hypothèses et des modalités retenues pour l'évaluation des titres non cotés au regard des critères prévus par les normes comptables concernées ainsi que les valeurs de marchés communiquées ;
- Vérifier le caractère approprié des informations fournies dans les notes aux états financiers.

### **5. Rapport du Conseil d'Administration**

La responsabilité du rapport du Conseil d'Administration incombe au Conseil d'Administration. Notre opinion sur les États Financiers ne s'étend pas au rapport du Conseil d'Administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport. En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport du Conseil d'Administration par référence aux données figurant dans les États Financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport du Conseil d'Administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les États Financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du Conseil d'Administration semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du Conseil d'Administration, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

### **6. Responsabilités de la Direction et des responsables de la gouvernance pour les États Financiers**

La Direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des États Financiers conformément au Système Comptable des Entreprises, de la mise en place du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'États Financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que de la détermination des estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Lors de la préparation des États Financiers, c'est à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la Direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

## **7. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des États Financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les États Financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des États Financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les États Financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;

- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les États Financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des États Financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les États Financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et tous les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des États Financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences

néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

## **II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires**

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

### **1. Efficacité du système de contrôle interne**

Nous avons procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des États Financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les États Financiers.

Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la Direction de la société.

### **2. Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur**

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur. La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la Direction. Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires à mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularités liées à la conformité des comptes des valeurs mobilières de la société avec la réglementation en vigueur.

### **3. Autres obligations légales et réglementaires**

Au cours de l'accomplissement de notre mission, nous avons pris connaissance de l'infraction commise, par le chargé clientèle de l'agence de Sidi Bouzid et consistant en l'encaissement de sommes en espèces de la part des clients de la société, pour son propre compte, contre la délivrance de faux reçus de paiement ainsi que la remise de mains levées aux clients sans l'existence de contrats de cession.

La société a déposé, en date du 16 Mai 2022, une plainte à ce sujet auprès du procureur de la république de Tunis. De notre côté et en application de l'article 270 du code des sociétés commerciales et du paragraphe 36 de la norme 10 de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, nous avons révélé ce fait délictueux au procureur de la république du tribunal de première instance de Tunis, par lettre en date du 30 Juin 2022. L'incidence de ladite infraction a été estimée par TLF à 219 KDT.

**Tunis, le 29 Mars 2023**

**Les commissaires aux comptes**

**FINOR**

MUSTAPHA MEDHIOUB

**Cabinet MS Louzir**

Membre de Deloitte Touche Tohmatsu Limited  
JAOUHAR BEN ZID

# RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

## États Financiers - Exercice Clos le 31 décembre 2022

### Messieurs les actionnaires de Tunisie Leasing & Factoring,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en application des dispositions de l'article 62 de la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers et des articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales, nous vous présentons notre rapport sur les conventions conclues et opérations réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations. Il ne nous appartient pas en conséquence, de rechercher spécifiquement l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

#### **A- Conventions et opérations nouvellement réalisées (autres que les rémunérations des dirigeants) :**

Le conseil d'administration de Tunisie Leasing & Factoring tenu le 30 août 2022 a autorisé la cession de sa participation dans Taysir Microfinance au profit de la société Horchani Finance.

La valeur des actions comptabilisées à la date de cession, après la constatation de la perte sur les titres de 505 663 dinars en 2018, s'élève à 660 938 dinars. Le prix de cession global calculé sur la base de 270 dinars par action, s'élève à 1 784 430 dinars, soit une plus-value réalisée de 1 123 492 dinars.

La plus-value calculée par référence au coût historique des titres, qui est 1 166 600 dinars, n'est que de 617 830 dinars.

#### **B- Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures (autres que les rémunérations des dirigeants) :**

L'exécution des conventions suivantes, approuvées au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice 2022 :

1. Le conseil d'administration de Tunisie Leasing & Factoring tenu le 29 août 2019 a autorisé la signature d'une nouvelle convention d'assistance technique avec la filiale Maghreb Leasing Algérie (MLA).

Les prestations facturées au titre de l'exercice 2022 dans ce cadre, s'élèvent à 308 KDT.

Le solde des produits à recevoir auprès MLA, relative à l'assistance technique, s'élève au 31 décembre 2022 à 603 KDT.

2. Tunisie Leasing & Factoring a conclu une convention de participation aux frais du siège en août 2011 avec la société PGI Holding.

Cette convention porte sur la mise en œuvre des moyens matériels, humains et informatiques par la holding dans l'objectif d'assister la TLF dans le domaine de développement, le domaine informatique et en matière juridique. En contrepartie de ces services, PGI Holding perçoit une rémunération annuelle égale à 0,5% du chiffre d'affaires de la société avec un plafond de 150 KDT hors taxes qui a été élevé en 2016 à 160 KDT hors taxes à l'occasion de l'établissement d'un avenant à ladite convention.

Le montant des frais supportés par Tunisie Leasing au titre de l'exercice 2022 s'élève à 160 KDT (HT).

Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 28 août 2018.

3. La société Tunisienne d'ingénierie financière (STIF) a accordé à Tunisie Leasing & Factoring, en 2017 une avance en compte courant de 1 130 KDT rémunérée au taux de 8% en vertu d'une convention de compte courant. Le compte courant de STIF est créditeur de 40 KDT à la fin de l'exercice 2022.

La charge supportée par Tunisie Leasing & Factoring au titre de ce compte courant en 2022 s'élève à 6 KDT.

4. Le Conseil d'Administration de Tunisie Leasing & Factoring tenu le 25 août 2020 a autorisé la société à céder, par anticipation, ses participations dans les sociétés du Groupe Poulina pour un montant global de 8 381 KDT payable sur les exercices 2022, 2023 et 2024.

Au 31 décembre 2022, le montant des effets à recevoir s'élève à 3 120 KDT.

5. Le conseil d'administration de Tunisie Leasing & Factoring tenu le 25 août 2021 a autorisé la conclusion d'un contrat de prêt, non rémunéré, en compte courant associé avec TLG Finance d'un montant de 23 600 euros, soit 77 KDT.

6. Tunisie Leasing & Factoring et Amen Bank ont signé un contrat de portage en date du 30 décembre 2009 en vertu duquel Amen Bank, et sous demande de TLF, accepte de souscrire, en plus de sa participation à l'augmentation au capital de la société Maghreb Leasing Algérie (MLA), à 302 200 actions, pour un montant de 8 455 KDT au profit de TLF de telle sorte que cette dernière détienne en propriété et en portage et compte tenu des actions gratuites relatives à l'incorporation de la prime d'émission 30% du capital de MLA.

Le nombre des actions en portage a été porté à 394.810 actions suite à l'attribution par MLA d'actions gratuites, puis à 590.957 actions suite à la conversion des dividendes de 2018 et 2019 en capital, ce qui a eu pour effet de porter les sommes avancées au titre du contrat de portage à 13.875.465 DT.

Ainsi, Tunisie Leasing & Factoring a procédé au remboursement intégral des échéances de l'encours du portage. Néanmoins, suite au changement du cadre légal Algérien, il est devenu impossible pour les parties, d'exécuter les obligations issues de ladite convention

TLF et AMEN BANK se sont rapprochées et convenues ce qui suit :

- La renonciation par Tunisie Leasing et Factoring au rachat des 590.957 actions MLA, objet de la convention de portage ;
- TLF se substitue à l'Amen Bank pour le rachat de 590.957 actions de la SFI et FMO ;
- Le paiement par Amen Bank à Tunisie Leasing et Factoring l'équivalent de la somme qui sera décaissée par cette dernière pour l'acquisition de 590.957 actions auprès de SFI et FMO.
- TLF prendra en charge tous les frais, droits, taxes ou autres liés à l'opération de portage et supportés par AMEN BANK.

Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 21 décembre 2021.

Les dividendes perçus par TLF en vertu du contrat de portage signé avec l'AMEN BANK au titre de de l'exercice 2022 se sont élevés à 798 KDT.

### **C- Obligations et engagements de la société envers les dirigeants :**

Les obligations et engagements de la société envers ses dirigeants, tels que visés par l'article 200 nouveau II § 5 du Code des Sociétés Commerciales se détaillent comme suit :

- La rémunération du Président du conseil d'administration a été arrêtée par le comité de rémunération réuni le 30 Avril 2021. Cette rémunération est composée d'une indemnité annuelle et d'avantages en nature sous forme de deux voitures de fonction.
- Le conseil d'administration réuni le 20 Avril 2017 a nommé le Directeur Général. Sa rémunération a été fixée par le comité de rémunération du 24 Mai 2021, elle est composée de salaires et d'une prime d'intéressement et d'avantages en nature sous forme d'une voiture de fonction.
- Les conseils d'administration réunis le 22 Août 2017 et le 22 Décembre 2017 ont nommé les Directeurs Généraux Adjointes. Leurs rémunérations ont été fixées par les comités de rémunération du 17 Juillet 2020 ,24 Mai 2021 et 11 Mai 2022, elles sont composées de salaires et de primes d'intéressement et d'avantages en nature sous forme de voitures de fonction.
- Les membres du Conseil d'Administration, les membres du Comité Permanent d'Audit et les membres du Comité des Risques sont rémunérés par des jetons de présence proposés annuellement par le Conseil d'Administration et soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire.

Les obligations et engagements de TLF envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2022, se présentent comme suit (En DT)

	<u>P.C.A</u>		<u>D.G</u>		<u>D.G.A</u> (Pôle Leasing)		<u>D.G.A</u> (Pôle Factoring)		Membres du CA, du CPAI et du comité des Risques	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2022	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2022	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2022	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2022	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/2022
<i>Avantages à court terme</i>	391 961	-	736 986	90 349	352 476	25 546	301 559	29 007	131 760	131 760
<i>Indemnité départ à la retraite</i>										
<i>Avantages postérieurs à l'emploi (*)</i>										
<b>Total</b>	<b>391 961</b>	<b>-</b>	<b>736 986</b>	<b>90 349</b>	<b>352 476</b>	<b>25 546</b>	<b>301 559</b>	<b>29 007</b>	<b>131 760</b>	<b>131 760</b>

(\*) Le Directeur Général et les Directeurs Généraux Adjointes bénéficient à l'instar de tout le personnel en cas de départ à la retraite d'une indemnité équivalente à 9 mois de salaires. Cet engagement est couvert par une police d'assurance

Par ailleurs et en dehors de ces opérations, nous vous informons qu'il ne nous a pas été donné avis d'aucune autre convention conclue au cours de l'exercice, et nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 62 de la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers, de l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales.

**Tunis, le 29 mars 2023**

### **Les commissaires aux comptes**

**FINOR**

**Cabinet MS Louzir**

**MUSTAPHA MEDHIOUB**

Membre de Deloitte Touche Tohmatsu Limited  
**JAOUHAR BEN ZID**

## **ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ARRETES AU 31/12/2022**

## BILAN CONSOLIDE

### Arrêté au 31 décembre 2022

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	31-déc.	31-déc.
ACTIFS	2022	2021
Liquidités et équivalent de liquidités	93 670 590	147 487 433
Créances sur la clientèle , opérations de leasing	1 599 420 063	1 565 227 063
Acheteurs Factorés	169 890 887	132 947 705
Portefeuille titre commercial	60 323 149	63 799 809
Portefeuille d'investissements	14 448 336	14 489 576
Titres mis en équivalence	2 633 842	2 745 338
Valeurs Immobilisés	180 880 654	154 107 074
Actifs d'impôts différés	19 007 180	12 533 614
Autres actifs	54 194 286	69 396 546
<b>TOTAL DES ACTIFS</b>	<b>2 194 468 987</b>	<b>2 162 734 158</b>
<b>PASSIFS ET CAPITAUX PROPRES</b>		
Concours bancaires	49 471 151	40 612 398
Emprunts et dettes rattachées	1 326 244 287	1 340 722 752
Dettes envers la clientèle	98 899 339	89 932 123
Comptes courants des adhérents et comptes rattachés	51 714 155	50 879 089
Fournisseurs et comptes rattachés	116 906 732	125 143 492
Passifs d'impôts différés	9 071 753	4 510 934
Autres passifs	123 946 377	124 147 637
<b>TOTAL DES PASSIFS</b>	<b>1 776 253 794</b>	<b>1 775 948 425</b>
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
Capital social	54 000 000	54 000 000
Réserves consolidés	168 855 512	158 772 335
Effet des modifications Comptales	(3 821 145)	(3 821 145)
<b>Total des capitaux propres avant resultat de l'exercice</b>	<b>219 034 367</b>	<b>208 951 190</b>
Résultat Consolidé	20 706 291	11 040 307
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT AFFECTATION</b>	<b>239 740 658</b>	<b>219 991 497</b>
INTERETS MINORITAIRES	178 474 535	166 794 235
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES</b>	<b>418 215 193</b>	<b>386 785 732</b>
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS</b>	<b>2 194 468 987</b>	<b>2 162 734 158</b>

**Etat des engagements hors bilan consolidé**  
**Arrêté au 31 décembre 2022**

(Montants exprimés en dinars)

	31-déc.	31-déc.
	2022	2021
<b>ENGAGEMENTS DONNES</b>	<b>200 779 020</b>	<b>160 477 556</b>
Engagements de financements en faveur de la clientèle	104 670 227	80 303 761
Engagements donnés en faveur des banques	59 160 000	45 360 000
Engagements sur titres	36 948 793	34 813 795
<b>ENGAGEMENTS RECUE</b>	<b>321 521 049</b>	<b>294 316 439</b>
Garanties reçues	7 931 611	11 860 539
Intérêts à échoir sur contrats actifs	191 911 027	195 051 295
Garanties reçues des adhérents	121 678 411	87 404 605
<b>ENGAGEMENTS RECIPROQUES</b>	<b>186 558 569</b>	<b>127 620 000</b>
Emprunts obtenus non encore encaissés	186 558 569	127 620 000

## ETAT DE RESULTAT CONSOLIDE

### Période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 Décembre 2022

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	31-déc. 2022	31-déc. 2021
<b>Produits d'exploitations</b>		
Revenu de crédit bail	210 186 753	209 879 210
Revenu du factoring	18 278 634	15 032 021
Revenu des opérations de location longue durée	38 730 560	32 422 555
Autres produits d'exploitation	2 802 300	2 906 200
Produits des placements	6 507 392	2 945 575
<b>Total des Produits d'exploitations</b>	<b>276 505 639</b>	<b>263 185 561</b>
Coût des opérations de location longue durée	(22 079 206)	(20 304 029)
Intérêts et charges assimilés	(104 306 442)	(107 741 494)
<b>PRODUIT NET</b>	<b>150 119 991</b>	<b>135 140 038</b>
<b>Charges d'exploitations</b>		
Charges de personnel	(47 222 909)	(43 010 095)
Autres charges d'exploitation	(29 682 322)	(30 912 215)
Dotations aux amortissements des immobilisations propres	(4 983 828)	(4 255 715)
<b>Total des Charges d'exploitations</b>	<b>(81 889 059)</b>	<b>(78 178 024)</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION AVANT PROVISIONS</b>	<b>68 230 932</b>	<b>56 962 014</b>
Dotations nettes aux provisions sur risques clients et résultat des créances radiées	(16 927 833)	(33 155 335)
Dotations aux provisions pour risques divers	(5 739 195)	(7 197 774)
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>45 563 904</b>	<b>16 608 905</b>
Autres gains ordinaires	2 144 316	1 718 769
Autres pertes ordinaires	(738 039)	(1 992 768)
<b>RESULTAT COURANTS DES SOCIETES INTEGREES</b>	<b>46 970 181</b>	<b>16 334 906</b>
Impôts différés	681 291	1 796 768
Impôts exigibles	(18 162 055)	(11 552 459)
<b>RESULTAT NET DES SOCIETES INTEGREES</b>	<b>29 489 417</b>	<b>6 579 215</b>
Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalenc	64 826	192 496
<b>RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE</b>	<b>29 554 243</b>	<b>6 771 711</b>
Part revenant aux intérêts minoritaires	(8 847 952)	4 268 596
<b>RESULTAT NET REVENANT A LA SOCIETE CONSOLIDANTE</b>	<b>20 706 291</b>	<b>11 040 307</b>
<b>Résultat par action</b>	<b>1,917</b>	<b>1,022</b>

## ETAT DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE

### Arrêté au 31 décembre 2022

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

31-dec 2022	31-dec 2021
----------------	----------------

#### Flux de trésorerie liés à l'exploitation

Encaissements reçus des clients	914 739 462	876 463 514
Encaissements reçus des acheteurs factorés	339 449 580	338 123 387
Financements des adhérents	(354 999 008)	(320 401 495)
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	(25 764 555)	(25 854 999)
Intérêts payés	(59 663 540)	(61 156 522)
Impôts et taxes payés	(65 924 427)	(71 043 882)
Décaissement pour financement de contrats de leasing	(629 692 079)	(585 353 392)
Autres flux de trésorerie	(104 138 950)	(49 402 465)

<b>Flux de trésorerie provenant de (affectés à) l'exploitation</b>	<b>14 006 483</b>	<b>101 374 147</b>
--------------------------------------------------------------------	-------------------	--------------------

#### Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement

Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	(32 658 627)	(38 485 615)
Encaissement provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	5 105 099	5 423 690
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	(3 663 208)	(1 087 841)
Encaissement provenant de la cession d'immobilisations financières	1 650 407	2 038 978

<b>Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'investissement</b>	<b>(29 566 329)</b>	<b>(32 110 789)</b>
-----------------------------------------------------------------------------------	---------------------	---------------------

#### Flux de trésorerie liés aux activités de financement

Dividendes et autres distributions	(11 092 596)	(12 258 907)
Encaissements provenant des emprunts	295 227 771	297 743 756
Remboursement d'emprunts	(377 169 386)	(344 082 780)
Flux liés au financement à court terme	38 876 928	53 193 219

<b>Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement</b>	<b>(54 157 283)</b>	<b>(5 404 713)</b>
---------------------------------------------------------------------------------	---------------------	--------------------

<b>Incidences des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités</b>	<b>7 041 533</b>	<b>1 110 098</b>
-----------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------	------------------

<b>Variation de trésorerie</b>	<b>(62 675 596)</b>	<b>64 968 744</b>
--------------------------------	---------------------	-------------------

Trésorerie au début de l'exercice	106 875 035	41 906 291
-----------------------------------	-------------	------------

<b>Trésorerie à la clôture de l'exercice</b>	<b>44 199 439</b>	<b>106 875 035</b>
----------------------------------------------	-------------------	--------------------

# **RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ARRETES AU 31 DECEMBRE 2022**

**Messieurs les actionnaires de Tunisie Leasing & Factoring**

## **Rapport sur l'audit des états financiers consolidés**

### **1. Opinion avec réserve**

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 30 Avril 2021, nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de Tunisie Leasing & Factoring, qui comprennent le bilan consolidé arrêté au 31 décembre 2022, l'état des engagements hors bilan, l'état de résultat consolidé et l'état des flux de trésorerie consolidé pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers, arrêtés par le conseil d'administration du 28 mars 2023, font apparaître un total du bilan de 2.194.468.987 DT, un bénéfice net de 20.706.291 DT et une trésorerie positive à la fin de la période de 44.199.439 DT.

À notre avis, à l'exception des incidences éventuelles du problème décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de notre rapport, les états financiers consolidés ci-joints sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière du groupe au 31 décembre 2022, ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

### **2. Fondement de l'opinion avec réserve**

Le périmètre de consolidation du Groupe TLF inclut la participation dans le groupe Alios qui est consolidée selon la méthode d'intégration globale (cf. note 1-2 : Tableaux des participations et périmètre du Groupe et note 2-1 : Méthode de consolidation).

Les états financiers consolidés du Groupe TLF ont été arrêtés par son Conseil d'Administration le 28 mars 2023 sur la base d'états financiers provisoires du Groupe Alios, non encore audités ni arrêtés par sa Gouvernance.

La contribution du Groupe Alios dans les capitaux propres consolidés du Groupe TLF s'élève à -16 378 KDT, représentant -6,83% du total des capitaux propres du groupe. Nous jugeons en conséquence ne pas avoir été en mesure de recueillir des éléments probants suffisants et

appropriés justifiant la fiabilité des états financiers du Groupe Alios arrêtés au 31 décembre 2022, et de déterminer d'éventuels ajustements à reconnaître dans la consolidation du Groupe TLF.

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserve.

### **3.Observation**

Nous attirons l'attention sur les points suivants :

1- La note 32 « les contrôles fiscaux en cours » qui décrit le contrôle fiscal approfondi subi par la société Tunisie Leasing & Factoring, et portant sur les différents impôts et taxes au titre de la période allant du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2021.

La société a reçu la notification de l'exercice 2018, toutefois les procédures liées aux exercices allant du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2021 étant toujours en cours.

A la date du présent rapport et sur la base des informations disponibles à ce jour, l'impact définitif ne peut être estimé de façon précise.

En couverture des risques éventuels liés à ce contrôle, et sur la base des évolutions récentes, la société Tunisie Leasing & Factoring a constaté les provisions jugées nécessaires.

2- La note 32 « les contrôles fiscaux en cours » qui indique l'avancement sur le redressement fiscal subi par Maghreb Leasing Algérie au titre des exercices de 2008 à 2011. L'affaire portée devant le tribunal administratif suit encore son cours.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

### **4.Questions clés de l'audit**

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Outre la question décrite dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » nous avons déterminé que la question décrite ci-après constitue une question clé de l'audit qui doit être communiquée dans notre rapport :

#### **4-1 Processus de consolidation**

##### ➤ Risque identifié

Le Groupe Tunisie Leasing & Factoring englobe plusieurs établissements opérant dans des environnements économiques, juridiques et opérationnels sensiblement différents du contexte Tunisien dans lequel évolue la société mère (Tunisie Leasing & Factoring). Ainsi le groupe est présent actuellement dans dix pays de l'Afrique (Côte d'Ivoire, Sénégal, Burkina Faso, Mali, Cameroun, Gabon, Zambie, Tanzanie, Kenya et Algérie), et couvre plusieurs métiers : leasing, location longue durée, crédits, factoring et capital investissement.

Compte tenu de la complexité des travaux de préparation des comptes consolidés du groupe Tunisie Leasing & Factoring et des risques opérationnels qui en découlent, nous avons considéré que le processus de consolidation est une question clé d'audit.

##### ➤ Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque :

Dans le cadre de notre audit des comptes consolidés, nos travaux ont notamment consisté à :

- Revoir le processus de consolidation mis en place par Tunisie Leasing & Factoring (collecte et intégration des données comptables, analyse des données, recensement des opérations intra groupe, homogénéisation, contrôle de cohérence, répartition des capitaux propres) ;
- Revoir et valider le périmètre et les méthodes de consolidation applicables ;
- S'entretenir avec la Direction Générale concernant les principales évolutions constatées et leurs impacts sur les comptes consolidés du groupe Tunisie Leasing & Factoring
- Communiquer les instructions d'audit aux commissaires aux comptes des filiales significatives du groupe et ce conformément aux dispositions de l'ISA 600 ;
- S'entretenir avec les auditeurs des filiales, obtenir leurs notes de synthèse et échanger avec eux sur les points d'audit soulevés
- Analyser la conformité des états financiers de chaque filiale consolidée avec les rapports des commissaires aux comptes y afférents

#### **5. Informations relatives au Groupe présentées dans le rapport du Conseil d'Administration**

La responsabilité du rapport du Conseil d'Administration incombe au Conseil d'Administration.

Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas au rapport du Conseil d'Administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données relatives au groupe dans le rapport du Conseil d'Administration par référence aux données figurant dans les Etats Financiers consolidés. Nos travaux consistent à lire le rapport du Conseil d'Administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les Etats Financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du Conseil d'Administration semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du Conseil d'Administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Comme il est décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » ci-dessus, nous n'avons pas été en mesure d'obtenir des éléments probants suffisants et appropriés concernant les états financiers consolidés du groupe Alios. Par conséquent, nous ne sommes pas en mesure de tirer une conclusion quant à savoir si le rapport du Conseil d'Administration comporte une anomalie significative du fait de ce problème.

#### **6. Responsabilités de la Direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers consolidés**

La Direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément au Système Comptable des Entreprises, de la mise en place du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que de la détermination des estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la Direction a l'intention de liquider une ou plusieurs sociétés du groupe ou de cesser leurs activités ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à eux. Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du groupe.

#### **7. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement,

elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les Etats Financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les Etats Financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant

l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et tous les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.

- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

### **8. Efficacité du système de contrôle interne**

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994, telle que modifiée par la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers consolidés.

A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombent à la direction et au Conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2022.

**Tunis, le 31 mars 2023**

#### **Les commissaires aux comptes**

**FINOR**

**Cabinet MS Louzir**

MUSTAPHA MEDHIOUB

Membre de Deloitte Touche Tohmatsu Limited  
JAOUHAR BEN ZID

# PROJET DES RESOLUTIONS

## ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 26 AVRIL 2023

### PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice 2022 de Tunisie Leasing et Factoring, sur l'activité du Groupe et le rapport général des Commissaires aux Comptes sur les états financiers individuels et les états financiers consolidés, approuve lesdits états financiers individuels et consolidés arrêtés au 31 décembre 2022 tels qu'ils lui ont été présentés ainsi que le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice et sur l'activité du Groupe.

En conséquence, elle donne aux membres du Conseil d'Administration quitus de leur gestion pour l'exercice 2022.

**Cette résolution mise aux voix est adoptée à ...**

### DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, approuve intégralement les conventions régies par les dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales ainsi que l'article 62 de la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers.

**Cette résolution mise aux voix est adoptée à ...**

### TROISIEME RESOLUTION

Le Cabinet MS Louzir, membre de Deloitte Touche Tohmatsu Limited, en qualité de Commissaires aux Comptes chargé de remplir la mission qui leur est conférée par la loi et les statuts, a désigné Mr Jaouhar Ben Zid pour être le nouveau associé signataire des états financiers au titre des exercices 2022 et 2023 de Tunisie leasing et Factoring, ainsi Mr Jaouhar Ben Zid présent à l'Assemblée Générale Ordinaire, déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être conférées et déclare en outre, qu'il n'entre dans aucune des incompatibilités prévues par la loi.

**Cette résolution mise aux voix est adoptée à ...**

#### QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de reclasser au compte report à nouveau les réserves pour réinvestissement résultant des exercices antérieurs qui sont devenues libres pour un montant de 1 500 000 Dinars.

**Cette résolution mise aux voix est adoptée à ...**

#### CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de reclasser au compte « report à nouveau » l'effet de modification comptable résultant des exercices antérieurs pour un montant de 3 821 145 Dinars.

**Cette résolution mise aux voix est adoptée à ...**

#### SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de distribuer aux actionnaires un montant de 9 180 000 Dinars à prélever sur le compte « prime d'émission ». Ce compte figure parmi les capitaux propres de Tunisie Leasing et Factoring antérieurement à 2013.

**Cette résolution mise aux voix est adoptée à ...**

#### SEPTIEME RESOLUTION

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale décide d'affecter les bénéfices de l'exercice 2022 comme suit :

AFFECTATION DU BENEFICE 2022	
(+) Bénéfice de l'exercice 2022	16 589 571
(+) Report à nouveau sur exercices 2014 et postérieurs	74 245 861
(-) Modification comptable	3 821 145
(+) Réserves spéciales de réinvestissement devenues libérées au cours 2022	1 500 000
<b>Total</b>	<b>88 514 287</b>
(-) Réserves spéciales de réinvestissement	6 000 000
<b>Bénéfice disponible</b>	<b>82 514 287</b>
(+) Réintégration prime d'émission antérieurs à 2013	9 180 000
<b>Bénéfice distribuable</b>	<b>91 694 287</b>
(-) Dividendes provenant des capitaux propres de 2013 et antérieurs (provenant de la prime d'émission)	9 180 000
<b>REPORT A NOUVEAU</b>	<b>82 514 287</b>

\* Le Dividende est fixé à 0,850 Dinars par action, soit 17% du nominal.

L'Assemblée Générale Ordinaire, donne pouvoir au Directeur Général, pour fixer la date de mise en distribution.

**Cette résolution mise aux voix est adoptée à ...**

#### HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer au Conseil d'Administration à titre de jetons de présence un montant de 77 760 Dinars au titre de l'exercice 2022.

**Cette résolution mise aux voix est adoptée à ...**

#### NEUVIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe la rémunération des membres du Comité d'Audit à un montant global de 36 000 Dinars au titre de l'exercice 2022.

**Cette résolution mise aux voix est adoptée à ...**

#### DIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe la rémunération des membres du Comité des Risques à un montant global de 36 000 Dinars au titre de l'exercice 2022.

**Cette résolution mise aux voix est adoptée à ...**

#### ONZIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve l'émission, à compter de ce jour, d'un ou de plusieurs emprunts obligataires, d'un montant total ne dépassant pas Cent (100) Millions de Dinars, dans un délai de deux ans et donne pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

L'Assemblée Générale Ordinaire autorise le Conseil d'Administration à déléguer à la Direction Générale le pouvoir de fixer à la veille de l'émission les modalités et conditions de l'emprunt.

**Cette résolution mise aux voix est adoptée à ...**

#### DOUZIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve l'émission, à compter de ce jour, d'un ou de plusieurs emprunts subordonnés, d'un montant total ne dépassant pas Trente (30) Millions de Dinars, dans

un délai de deux ans et donne pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

L'Assemblée Générale Ordinaire autorise le Conseil d'Administration à déléguer à la Direction Générale le pouvoir de fixer à la veille de l'émission les modalités et conditions de l'emprunt.

**Cette résolution mise aux voix est adoptée à ...**

### **TREIZIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire confère au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée, tous pouvoirs pour effectuer tous dépôts et remplir toutes formalités de publication légale ou de régularisation.

**Cette résolution mise aux voix est adoptée à ...**